



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2015 par le Maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey (procuration de HOFFMANN Sabine), PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
Absents excusés	HOFFMANN Sabine
Absents non excusés	Néant

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour modifié (cf PV) comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2015
3. Résiliation de l'attribution du Marché de conception et de maîtrise d'œuvre de la salle multifonction
4. Location d'un appartement communal
5. Repas des aînés

POINT 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Audrey ECKER se porte candidate.

Le conseil municipal approuve la nomination de Mme Audrey ECKER comme secrétaire de séance.

POUR	19	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey (procuration de HOFFMANN Sabine), PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 2. Approbation du dernier compte rendu de séance

POINT 3. SALLE OMNISPORTS : résiliation du marché de conception et de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du N° 2014 /1.6-076 du conseil municipal du 6 octobre 2014 afférant à une convention d'honoraires pour la conception et la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multifonctions à vocation sportive et d'expression corporelle ;

Vu l'article 28 du code des Marchés Publics ;

Vu son illégalité présumée par insuffisance de mesures de publicité bien qu'adaptée ;

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de résilier ce marché et de notifier ce refus au Groupement MHA-PASS par retour en recommandé de leur factures :

- 7 368.75 € HT pour la phase esquisse
- 13 100.00 € HT pour la phase Avant-Projet Sommaire

Le Maire tient à souligner que ce marché ayant permis de fournir un dossier de subvention Pacte 2 au Conseil Général de Moselle le 6 novembre 2014 ainsi qu'aux différents pourvoyeurs régionaux et extrarégionaux de financement public, un dédommagement au titre de : « Conception d'un dossier de subvention par le groupement MHA-PASS » est prévu dans le cadre des délégations données au Maire le 12 avril 2014 en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le Maire à résilier ce marché.

POUR	19	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey (procuration de HOFFMANN Sabine), PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire décide de lever la séance à 19h45.

Le Maire,

Nicolas LE BOZEC

Affichage fait le 23 février 2015